Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 20 (1875)

Heft: (24): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue

Militaire Suisse

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Report. . . F.

A teneur de l'art. 94 de la loi sur l'organisation militaire, il y aura lieu d'instituer à l'école polytechnique suisse des cours spéciaux sur la science militaire générale. Une commission nommée par le Département de l'intérieur et par le Département militaire et dont les procès-verbaux sont annexés aux actes du budget, s'est prononcée dans ce sens qu'il était nécessaire, pour l'exécution de cette loi, de créer au moins deux chaires. Ces cours devant, quoi qu'il arrive, commencer l'année prochaine, nous admettons au budget la somme de fr. 16,000 pour le traitement de ces professeurs et pour l'achat des livres nécessaires. Les détails ultérieurs se trouvent dans le procès-verbal susmentionné. 616,179 50 5,323,866 - 1,051,782 -

A reporter. . . F.

616,179 50 5,323,866 - 1,051,782 -(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Mercredi 15 courant au soir, à l'hôtel du Nord, s'est réunie la sous-section lausannoise de la Société des officiers. Il a été procédé à la constitution du nouveau comité de la sous-section. M. le lieutenant-colonel du génie J.-J. Lochmann a été appelé à la présidence, les autres membres sont MM. les capitaines E. Colomb et F. Piot, et les lieutenants F. Gorgerat et Henri Dumur.

La cotisation pour l'année 1875-1876 a été fixée à 3 fr.

Les travaux promis annoncent que les séances présenteront beaucoup d'intérêt. M. Guillemin, major, entretiendra la sous section sur le sujet des « mines »; M. Curchod, capitaine, sur l'artillerie et la nouvelle organisation de cette arme; M. le capitaine Julien Guisan, sur la tactique; M. le capitaine A. van Muyden sur le fonctionnement de l'état-major dans divers pays; M. le lieutenant d'infanterie Emile Secrétan, sur les nouvelles prescriptions des manœuvres d'infanterie.

Les séances auront lieu les mardis, de 15 jours en 15 jours, à 8 heures du soir, à l'hôtel du Nord. La première séance de l'an prochain aura lieu le mardi 11 janvier.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a délivré des brevets de capitaine d'infanterie aux premiers lieutenants ci-après :

MM. Moret, Fritz-Edouard, à Avenches; Wild, Frédéric, à Morges; Leresche, Jean-Louis, à Ballaigues; Pitton, Denis, à Oppens; Jaccard, Arthur, à Sainte-Croix; Viquerat, Em., à Donneloye; Martinet, D.-L., à l'Isle, et Delure, F.-L., à Orbe. Capitaines au 1er bataillon de carabiniers: MM. Aunant, Eugène, à Lausanne, et

Jaunin, Adrien, à Chexbres.

A dater du 1er janvier 1876, et vu l'élection de M. le conseiller fédéral Welti à la présidence de la Confédération, le Département militaire fédéral sera dirigé par M. le conseiller et colonel fédéral Scherer, ayant pour suppléant M. le conseiller et colonel fédéral Hammer, ancien ministre suisse à Berlin, l'un des quatre nouveaux membres du Conseil fédéral.